

Direction des voies navigables

Service valorisation touristique et développement durable

Personne chargée du dossier :

Fonction : Gestionnaire du domaine public fluvial

Tél. :

Courriel : vn-usagers@bretagne.bzh

→ **Référence** à rappeler dans toutes vos correspondances

N° : AC 2021-04-12

Rennes, le 1^{er} Avril 2021

Objet : Fermeture chemin de halage

Le Président du Conseil régional de Bretagne,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne en date du 13 septembre 2019 portant délégation de signature à la cheffe du service valorisation touristique et développement durable ;

Considérant que des travaux de réfection du chemin de halage, biefs de Buzit ; Saint Algon et Stéréon, doivent être réalisés du 12/04/2021 au 28/05/2021 ;

Considérant que ces travaux sont de nature à porter atteinte à la sécurité des usagers du chemin de halage ;

Arrête :

Article 1 - Prescriptions

L'accès au chemin de halage de Pont Ty Men à Pont Coblant, biefs 225 Buzit ; 226 Saint Algon et 227 Stéréon sur la commune de PLEYBEN est interdit à tous les usagers.

Du 12 Avril AU 28 Mai 2021

Une signalisation temporaire délimitant le secteur concerné par cette interdiction sera mise en place. Déviation possible par les communes de Gouézec et Pleyben.

Cette interdiction ne concerne pas les personnels de la Région Bretagne, (personnels d'astreinte).

Article 2- Publication et information des tiers

Une copie du présent arrêté sera transmise aux communes de PLEYBEN et GOUZEC.

Article 3 - Exécution

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

La Cheffe du service valorisation touristique et développement durable

Véronique VÉRON